

# SNES Versailles

## Déclaration préalable SNES-FSU FPMA du 18 juin 2013

***L'intérêt du service remis en cause, les droits des personnels bafoués, le paritarisme entravé par la poursuite inacceptable d'un modèle de gestion discrétionnaire et managériale***

Voir déclaration intersyndicale.

### ***Une mobilité obérée par la faiblesse des créations de postes et les blocages de postes***

La qualité de la première affectation et des mutations sont un moteur de satisfaction professionnelle et personnelle pour les collègues et, donc, un facteur d'efficacité du Service public d'éducation. Celle-ci dépend en premier lieu du nombre de postes mis au mouvement. Or, **jamais le nombre de postes offerts au mouvement n'a été aussi faible** dans l'académie pour les corps des certifiés, des agrégés et des CPE : 1020 contre 1096 en 2013 et 1792 en 2012 alors que le nombre de participants obligatoires augmente de 600 par rapport à l'an dernier.

C'est la conséquence d'un choix de gestion des personnels et des moyens, hautement contestable de la part du Ministère et du Rectorat :

- Les 136 emplois supplémentaires ventilés dans les établissements, déjà insuffisants en eux-mêmes pour compenser la hausse des effectifs, n'ont débouché que sur 58 créations de postes dans les lycées et les collèges, soit un poste pour 52 élèves supplémentaires quand un pour 20 est nécessaire pour maintenir la diversité et la qualité de l'offre de formation existante. Les méthodes managériales ont encore présidé à la préparation de cette rentrée au nom de l'autonomie des C/E et au détriment de la démocratie et de la transparence. Au total, plus d'une centaine de créations de postes qui étaient possibles a été refusée. Les causes sont multiples mais toutes condamnables : volonté de maintenir des taux exorbitants d'heures supplémentaires, de remplir au maximum les classes, de réduire l'offre de formation, de contester les heures statutaires en s'appuyant, en particulier, sur les leviers offerts par la réforme des lycées et de la voie technologique pourtant fortement dénoncée par les personnels, de soustraire des supports au mouvement en les réservant à des personnels connus des C/E... Les principes que Monsieur le Recteur se plaît à rappeler à chaque CTA, créer le maximum de postes possibles, n'ont pas irrigué le travail des C/E et des DASEN. Les méthodes managériales ont encore présidé à la préparation de cette rentrée au nom de l'autonomie des C/E et au détriment de la démocratie et de la transparence : contournement des CA, refus de transmettre les TRMD en CTSD...
- Les stagiaires du concours exceptionnel sont utilisés comme des moyens d'enseignement à part entière, ce qui conduit à les affecter sur des temps pleins et à préempter des postes au mouvement, avec comme conséquence des mutations empêchées et l'inflation des nominations sur zone de remplacement. Nous dénonçons le fait que ces stagiaires soient privés d'une décharge et d'une formation légitimement rétablis pour les stagiaires issus des concours renouvelés. Nous prenons acte du déblocage de 119 postes dans les corps des certifiés, agrégés et CPE, suite au groupe de travail du 30 avril, mais la hauteur du déblocage reste bien en deçà des possibilités que nous avons. Nous déplorons vivement, contrairement à la promesse qui avait été faite, le refus d'organiser une réunion pour faire le point, de façon

contradictoire, sur l'état des postes bloqués et déblocables. Dans le cadre des travaux de cette FPMA, afin d'améliorer la situation de l'ensemble des personnels et du fonctionnement du Service public d'Education, nous voulons faire prendre en compte trois demandes :

a) L'Administration ne peut continuer de bloquer un nombre surdimensionné de postes par rapport au nombre de lauréats réels et connus dans les disciplines dont les résultats sont publiés. Selon l'information obtenue au CTA du 27 mai dernier, 50% des lauréats du concours exceptionnels en IDF doivent être affectés dans l'académie de Versailles. Si on totalise l'ensemble des lauréats attendus devant être affectés à temps plein dans l'académie de Versailles, on observe que 16 postes en Mathématiques, 4 en SES, 11 en Arts plastiques sont bloqués en surnombre. Nous demandons que ces postes soient pourvus dans le cadre de ces FPMA

b) En Arts plastiques comme en Education musicale, des postes sont bloqués, plaçant dans l'établissement, le futur stagiaire en situation d'isolement dans la discipline. Or, il est possible d'affecter les stagiaires sur les supports provisoires d'au moins 15 h, ce qui permet aux futurs lauréats un accompagnement dans la discipline et d'améliorer la mobilité de l'ensemble des personnels, tout en confortant l'enseignement de ces disciplines dans les établissements.

c) Des postes continuent d'être bloqués alors qu'ils empêchent la réalisation de priorité absolue d'affectation : carte scolaire, réintégration après congé parental mais aussi priorité RQTH. Nous demandons là aussi, la réinjection de ces postes pour faire droit à la situation des collègues concernés.

***Un mouvement marqué par la pénurie de personnels qui va perdurer faute de réelle solution à la crise du recrutement***

La rentrée 2014 sera encore durement marquée par la crise du recrutement. Le nombre de postes vacants et de disciplines touchées par ce phénomène s'aggrave ; le vivier de TZR, quant à lui, ne se reconstitue que de façon très parcellaire et en trompe l'œil : de nombreux collègues arrivent sur ZR, en raison des blocages de postes et seront nommés sur des affectations à l'année, diminuant d'autant le potentiel de remplacement réel pour les suppléances en cours d'année... Dans certaines disciplines, celui-ci atteint un étiage qui confine à sa mise en extinction : en Lettres classiques, en Documentation, en STMS...

L'hécatombe enregistrée aux concours exceptionnels et celle à venir pour les concours renouvelés montrent qu'il ne suffit pas de programmer une hausse du nombre postes aux concours pour la résoudre, il faut les pourvoir. La logique d'expédients que nous avons dénoncée a montré l'impasse qu'elle constituait : contraints cette année, de mener de front préparation aux épreuves d'admission et obtention du master, utilisés comme personnels précaires sans formation préalable, les admissibles du concours exceptionnel ont été placés dans une situation difficile et périlleuse pour réussir leur entrée dans le métier. Pour les candidats admissibles collés définitivement, il est impensable qu'ils soient recrutés à la rentrée 2014 comme non-titulaires pour combler les postes laissés vacants, les éloignant d'autant plus d'une possible réussite au concours. Le Ministère se doit de leur offrir, enfin, une formation leur permettant d'être admis à la prochaine session de concours

en les pré-recrutant, c'est-à-dire en les rémunérant pour suivre le M1MEEF sans charge d'enseignement en échange.

Sur le fond, seule une politique résolue et ambitieuse de pré recrutements et de revalorisation de nos salaires est de nature à garantir la reconstitution des viviers aux concours et à rendre nos métiers de nouveaux attractifs. C'est la condition impérative pour réussir les campagnes de recrutement actuelles et futures et donner les personnels titulaires, formés et qualifiés dont le Service public d'Education, confronté de surcroît à une montée de ses effectifs, a besoin pour fonctionner. Les moyens budgétaires perdus à cause de la crise d'attractivité de nos métiers doivent servir à financer les pré-recrutements.

Ce qui est en jeu est la continuité et l'égalité du Service public d'Education sur tout le territoire. Ce sont en effet les établissements et les zones les plus touchés par les difficultés sociales et scolaires, parce que les moins attractifs, qui se retrouvent privés de personnels et les plus exposés au manque de TZR, en cas de besoin de remplacement.

La reconstruction du Service public d'Education, le rétablissement de l'attractivité de nos métiers et l'ambition éducative supposent un investissement public qui exige la rupture avec la politique d'austérité mise en œuvre. Le SNES et la FSU **revendiquent et agissent pour une autre politique pour l'Ecole comme pour la société** permettant de réaffirmer le rôle et la place de l'Etat et des Services publics. C'est cette exigence qu'ils entendent continuer de porter pour que le Service public d'Education soit une vraie priorité nationale et qu'il puisse remplir toutes ses missions y compris celle de remplacement, pour que ses personnels soient revalorisés et leurs droits y compris celui à mobilité choisie, respectés et qu'une formation ambitieuse y compris et surtout à travers l'Education prioritaire soit assurée pour tous les jeunes.